

## DEPARTEMENT DU TARN

---

### COMMUNE DE TREBAS LES BAINS 81340

---

#### Séance du 23 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois Mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de TREBAS, sous la présidence de Mme Christine FARSSAC ROBERT Maire de Trébas.

**Etaient présents** : Mme Christine FARSSAC ROBERT, M. Joël IMBERT, Mme Ghislaine RUGEN, Mme Patricia BOUSQUET, M. Michel CASTANHEIRA, M. Albert FABRE, M. Rémy MARTY, M. Gérard PAULHE, M. Charly ESPITALIER.

**Retard** : M. Benjamin MARIETTA présent à partir de 18h55

**Secrétaire de séance** : M. Charly ESPITALIER

---

Date de la convocation : 14/03/2022

Nombre d'élus : 10

Présents : 10

Date d'affichage : 14/03/2022

En exercice : 10

Votants : 10

---

#### **Ordre du jour :**

- **Approbation des comptes rendus des Conseils Municipaux du 17/11/2021 du 22/12/2021 et du 02/02/2022**

Le Conseil vote pour à l'unanimité.

M. Benjamin MARIETTA Absent.

- **Délibération pour valider la création du budget lotissement**

Retour de M. Benjamin MARIETTA.

Le Conseil vote pour à l'unanimité.

- **Délibération inscription au sentier des trois rives**

Une partie du sentier passant sur la commune de Trébas, du barrage jusqu'au château. Cette partie n'étant pas inscrite au PDIPR « Plan Départemental des Itinéraire de Promenades et de Randonnées », le Conseil Municipal a décidé de valider la demande en votant pour à l'unanimité.

- **Proposition de reprises des chambres d'hôtes**

M. Gilles BELUGOU, ancien gérant de chambres d'hôtes, nous fait part dans un courrier de sa proposition de reprise des chambres d'hôtes.

Le bâtiment nécessiterait une mise aux normes comprenant des travaux au niveau des façades et du réseau électrique. Mr BELUGOU propose de prendre en charge une partie des frais de mise aux normes, cependant ces travaux ne doivent pas incomber au locataire mais au bailleur du fait de sa responsabilité. La Municipalité ayant d'autres projets en cours, elle n'envisage pas d'investir dans l'immédiat dans ce bâtiment.

Le Conseil, après concertation, décide de ne pas valider ce projet de reprise des chambres d'hôtes dans l'immédiat.

- **Proposition de reprise de l'activité « châteaux gonflables »**

Récemment, Mr BARDON a informé la municipalité de l'arrêt de son activité « Châteaux gonflables » sur la base de loisirs.

Nous avons reçu en mairie une demande de la part de Mr ESTOURNET pour reprendre le bail de location de la parcelle destinée à l'activité. Concernant cette demande, la municipalité ne voit pas d'inconvénient à la cession du bail, cependant la demande de réduction temporaire du montant du loyer ne peut être envisagée car le bail cédé doit être poursuivi dans les mêmes conditions que le précédent preneur.

- **Demande d'installation d'un Food Truck**

Suite à la demande de Mr BAËZA qui souhaitait déposer un food-truck proposant des plats asiatiques sur le domaine public de la commune, le conseil municipal, après concertation, n'a trouvé aucun emplacement permettant une installation fixe sur plusieurs mois. Un courrier lui sera adressé pour lui proposer de s'adresser à l'association des producteurs pour s'installer sur le marché le dimanche.

- **Demande d'achat par VAL81 de la parcelle du Château d'eau**

Le Conseil est favorable à la vente mais souhaite garder une petite parcelle pour laisser un emplacement libre pour les poubelles.

Le Conseil reste en attente d'une proposition de VAL81.

- **Maintien de l'activité Transport Scolaire**

Etant en fin de contrat avec la FEDERTEP, le Conseil décide de ne pas poursuivre l'activité du transport scolaire. Cette décision sera communiquée à la FEDERTEEP dans les plus brefs délais. Cette décision est motivée par le fait que cette activité est chronophage pour les employés communaux.

Cela n'implique aucune modification quant au fonctionnement du transport scolaire, celui-ci aura toujours lieu.

Le Conseil vote contre le maintien du transport scolaire à l'unanimité.

- **Modification du contrat de Mme Céline PATEY**

Demande venant de la part de Mme Céline PATEY qui souhaiterait modifier son contrat de 5 heures par semaines pour le faire passer à 3 heures et 30 minutes par semaines. Elle estime que le temps nécessaire pour faire le ménage n'excède pas les 3h30.

Le Conseil prendra une décision après s'être informé auprès du centre de gestion de la faisabilité d'un tel contrat.

- **Travaux divers à prévoir (peinture boulodrome, égout Place du Tailleur, dalles sous les bancs)**

Pour résoudre le problème des rats remontant par les grilles d'égouts, nous allons faire souder des barres sur les grilles pour réduire le diamètre et donc empêcher le passage de ces rongeurs.

Concernant les travaux de peintures pour le boulodrome, la peinture a été achetée, la Mairie doit contacter le club, qui désire s'occuper de ces travaux.

Par rapport aux dalles sous les bancs, la commune préfère investir, le budget et le temps, pour les dalles sous les poubelles.

- **Achat taille haie et tronçonneuse**

Concernant l'achat du taille haie et de la tronçonneuse, deux devis ont été réalisés.

Deux devis ont été établis chez MASSOL Alain et le Garage de la Vallée.

Le Conseil Municipal a choisi d'acheter au Garage MASSOL le taille haie HUSQVARNA, et d'acheter au Garage de la Vallée la tronçonneuse élagueuse STILH.

- **Maintien de la Commune au sein de VAL81**

Le Conseil municipal accepte d'étudier une potentielle sortie de Val81 afin de rejoindre la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois.

Plusieurs raisons ont été énumérées :

- La proximité avec Alban et l'accès aux services
- Le parcours des élèves scolarisés au SRPI Trébas-Curvalle : Trébas → Villeneuve → Alban
- Le syndicat de la maison de retraite à cheval sur les deux intercommunalités
- C'est bientôt la fin de la dérogation pour les communautés des communes qui permettrait une existence de celle-ci entre 5000 habitants et 10 000 habitants. Cela remet donc en cause la pérennité de Val81 à l'avenir.
- Le départ de notre Commune ne met pas en péril Val 81 car il serait toujours au-dessus des 5000 habitants.

- **Questions diverses**

Un bulletin estival en version simple sera édité, en plus de cela la mairie organisera une réunion publique le 14 mai afin de réunir le village afin de faire le point sur les projets en cours et les actions que l'on a effectués.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine FARSSAC, lève la séance à 21h50.